

3^{ème} CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2023

Une épreuve de finances publiques consistant
en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes
pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou
tableaux statistiques à expliquer et commenter

EPREUVE N° 15

Durée : 3 h
Coefficient : 2

Question n° 1 : Quelle est la situation financière des collectivités à l'issue de la crise sanitaire et dans le contexte inflationniste actuel?(7 points)

En vous appuyant sur les documents 1 et 2

Question n° 2 : Le financement de la transition écologique : enjeux, freins et leviers pour les collectivités territoriales (7 points)

En vous appuyant sur le document 3

Question n° 3 : Quels sont les enjeux de l'évolution des relations financières entre l'État et les collectivités ? (6 points)

DOCUMENTS JOINTS

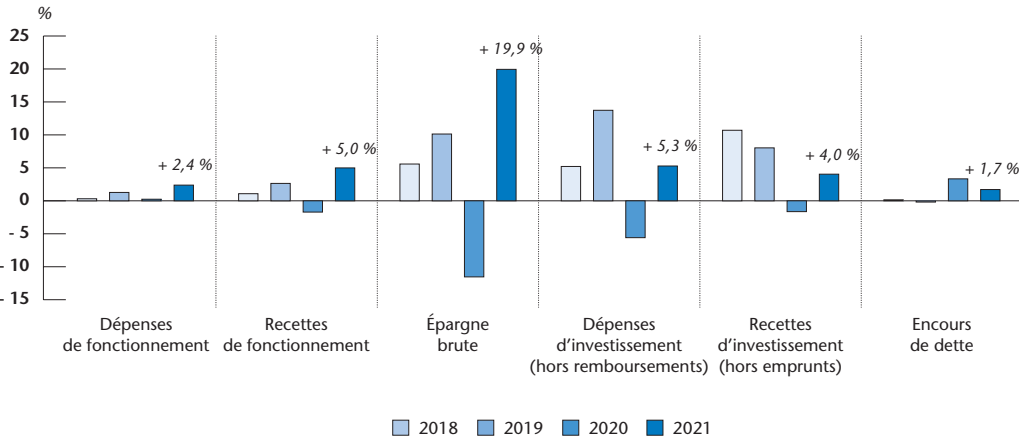
Document 1	<i>Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), janvier 2023, extraits des pages 11, 12, 15, 20, 21, 22.</i>	Page 3
Document 2	<i>Note de conjoncture. Les finances locales. Tendances 2022 par niveau de collectivités locales. La Banque Postale, septembre 2022, p. 10-11.</i>	Page 6
Document 3	<i>Climat, comment les collectivités territoriales financent leur investissement ?, I4CE, institute for climate economics, novembre 2022</i>	Page 8

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

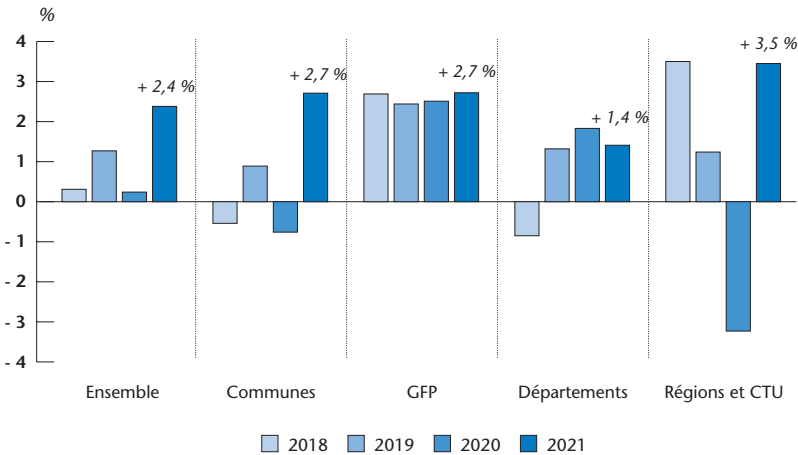
Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), janvier 2023, extraits des pages 11, 12, 15, 20, 21, 22.

GRAPHIQUE 2 – TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGRÉGATS COMPTABLES DES COLLECTIVITÉS



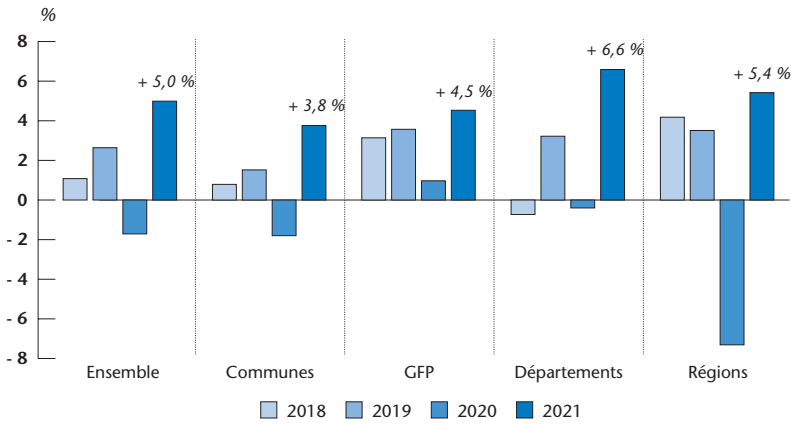
Source : DGCL. Données : DGFîP, comptes de gestion ; budgets principaux.

GRAPHIQUE 3 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉ



Source : DGCL. Données : DGFîP, comptes de gestion ; budgets principaux.

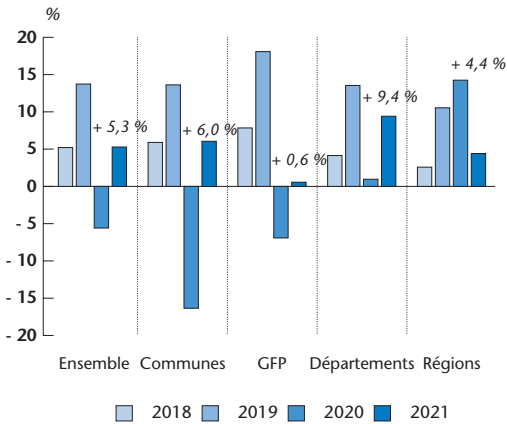
**GRAPHIQUE 9 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES**



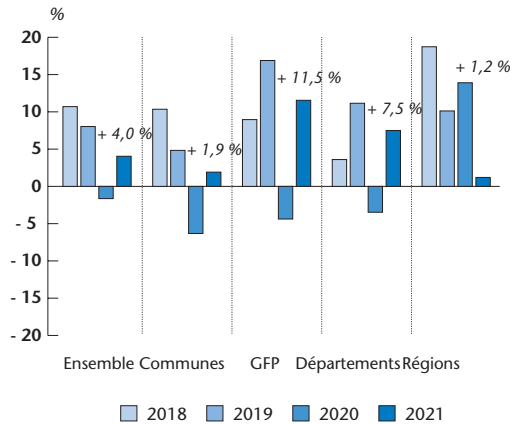
Source : DGCL. Données DGFîP. Budgets principaux

GRAPHIQUE 13 – TAUX DE CROISSANCE ANNUEL

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

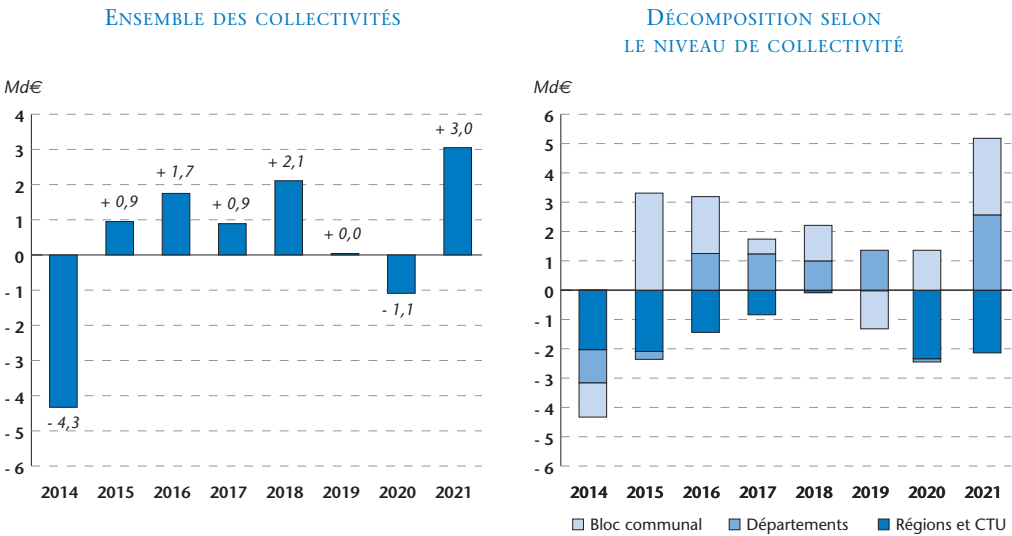


DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



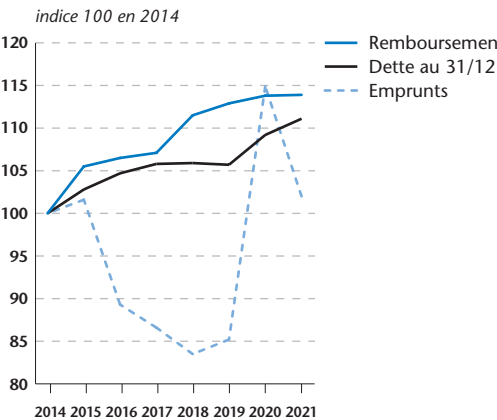
Source : DGCL. Données DGFîP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 15 – CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES
SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉS

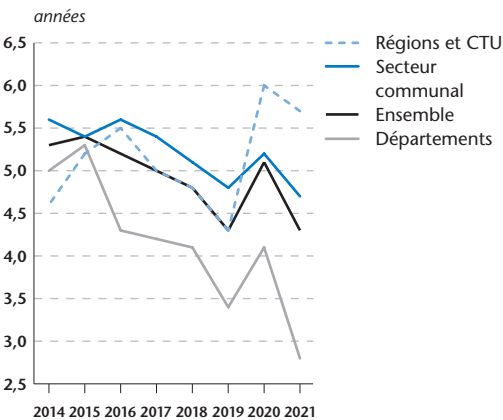


Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

GRAPHIQUE 16 – ÉVOLUTION DES ÉLÉMENTS DE LA DETTE



GRAPHIQUE 17 – DÉLAI DE DÉSENDETTEMENT
(DETTE / EB)



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Note de conjoncture. Les finances locales. Tendances 2022 par niveau de collectivités locales. La Banque Postale, septembre 2022, p. 10-11 -

Quel impact de l'inflation pour les finances locales ? L'exemple de la dépense énergétique

Les dernières prévisions de la Banque de France font état d'une inflation qui pourrait atteindre 5,8 % sur l'année 2022, (cf. prévisions macroéconomiques page 3). Cette hausse des prix n'est pas sans conséquence sur les finances locales et pourrait même s'avérer plus importante pour ces dernières que pour les ménages, compte tenu de la spécificité de leurs budgets (cf. encadré sur l'indice de prix des dépenses communales page 11).

La hausse des prix joue sur les budgets locaux de façon directe, c'est-à-dire que la plupart de leurs achats en fonctionnement ou en investissement leur reviennent plus cher aujourd'hui qu'il y a un an pour un volume équivalent. Mais cette progression joue également de façon indirecte sur leurs contributions et participations à des entités extérieures.

Par exemple, les dotations globalisées qu'elles versent aux collèges ou lycées ou encore les contributions à leurs délégataires devraient être réévaluées, à échéance plus ou moins longue, pour tenir compte des coûts supplémentaires supportés par ces derniers dans l'exercice de leur mission. **La masse salariale des collectivités locales est un autre exemple de conséquence collatérale** : le point d'indice de la fonction publique a été augmenté de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

L'impact de l'inflation sur les finances locales est donc complexe et multiple. Une façon de l'illustrer est de se concentrer sur un élément de la hausse des prix, en l'occurrence les prix de l'énergie.

Des dépenses énergétiques très dépendantes des prix

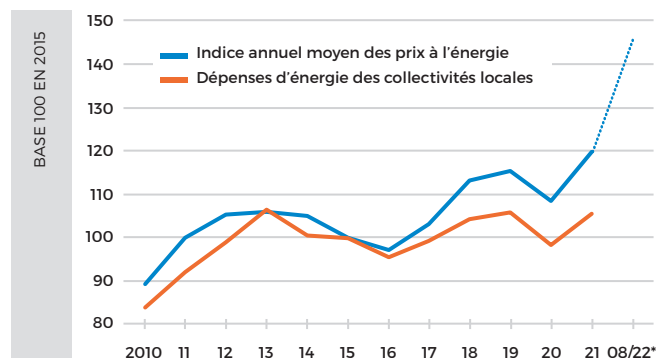
Si les dépenses énergétiques ne représentent pas le poste le plus important de la dépense locale (**4,4 milliards d'euros en 2021 de charges directes comptabilisées, soit 2,2 % des dépenses de fonctionnement**), elles absorbent en revanche les hausses les plus emblématiques : **l'indice des prix à l'énergie** défini par l'Insee (électricité, gaz et autres combustibles) a enregistré en juillet 2022 par rapport à juillet 2021 **une hausse de 26,5 %**. Les dépenses d'énergie des collectivités⁽²⁾ devraient suivre cette tendance de façon plus ou moins marquée, conformément à ce qui s'est passé sur les douze dernières années (cf. graphique suivant).

Néanmoins, si l'indice des prix à l'énergie a augmenté, par rapport à 2015 de 15 % en 2019 et jusqu'à 20 % pour 2021, sur ces années, les dépenses locales d'énergie affichent des progressions respectivement de + 6,0 % et + 5,5 % par rapport à 2015 ; l'effet volume (niveau des consommations) joue donc positivement et semble bien traduire le succès des démarches engagées au cours de la décennie en matière de maîtrise des dépenses.

Par ailleurs les contrats conclus ne sont pas tous réactualisés annuellement.

Évolutions comparées de l'indice des prix à l'énergie et des dépenses d'énergie des collectivités locales

© La Banque Postale



Sources : Indice des prix à la consommation - Ensemble des ménages - France - Électricité, gaz et autres combustibles (Insee) et balances comptables de la DGFIP.

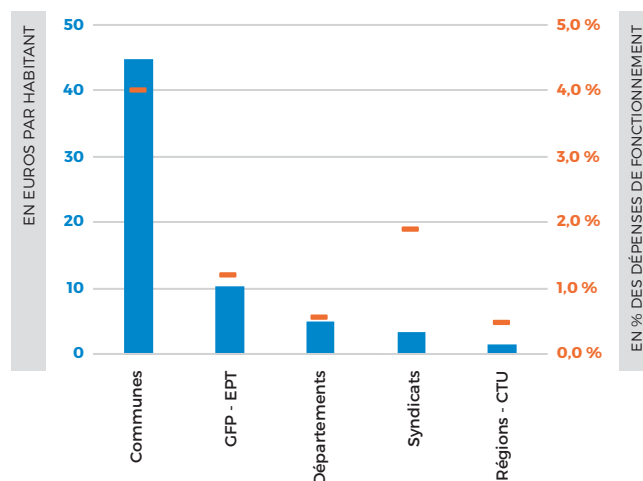
* Indice moyen à août 2022.

Des dépenses énergétiques concentrées dans les communes et les services culturels, sportifs et d'enseignement

Par niveau de collectivités, les dépenses énergétiques affichent des montants allant en moyenne de 2 euros par habitant pour les régions et collectivités territoriales uniques (CTU), à **44 euros par habitant pour les communes**, niveau qui délivre le plus de services publics en direct et gère le plus d'équipements de proximité.

Dépenses d'énergie par type de collectivités en 2021

© La Banque Postale



Sources : balances comptables fournies par la DGFIP.

Les communes sont exposées différemment à cette charge en fonction de leur taille : celles de 3 500 à 30 000 habitants supportent en moyenne plus de dépenses d'énergie, avec un niveau de 48 euros par habitant, contre 38 euros pour les communes de plus de 100 000 habitants et 43 euros pour les moins de 500 habitants.

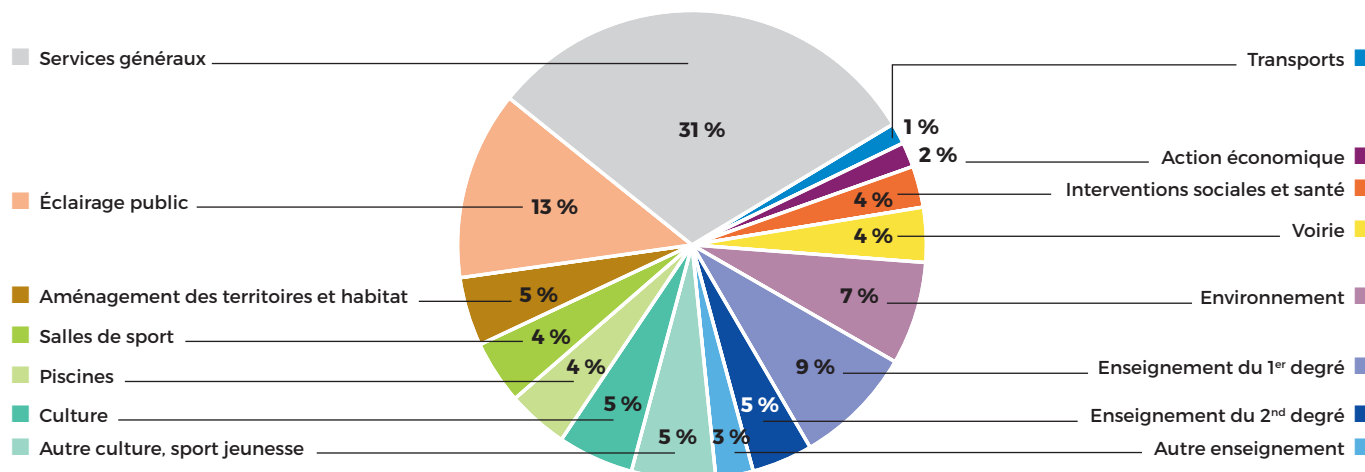
En effet, les communes entre 3 500 et 30 000 habitants sont en général celles qui sont les plus exposées aux charges dites de centralité, qui se traduisent notamment par la gestion d'équipements et de services publics dont bénéficient également les habitants des communes voisines de plus petite taille. Ces charges n'ont pas été transférées à leur groupement contrairement à ce qui peut se produire dans des grandes villes.

L'analyse du niveau des dépenses d'énergie selon leur finalité fait apparaître une prédominance des services nécessitant l'utilisation d'équipements collectifs.

Les services généraux des collectivités représentent la plus grande partie de la dépense avec 31 % et reflètent l'importance des bâtiments administratifs mais également le défaut d'informations détaillées qui conduit à centraliser la dépense énergétique au niveau de l'administration générale. Pour les fonctions plus ciblées, la culture, le sport et la jeunesse représentent à eux trois 18 % des dépenses, l'enseignement 17 % (dont 9 % pour celui du 1^{er} degré), l'environnement (7 %) et l'éclairage public (13 %).

Répartition des dépenses d'énergie par grandes fonctions

© La Banque Postale



Source : balances fonctionnelles et comptables 2021 de la DGFIP.

L'indice de prix des dépenses communales : un impact de la hausse des prix sur les finances communales plus important que l'inflation supportée par les ménages.

L'indice de prix des dépenses communales, appelé aussi « panier du maire », a été élaboré en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF). Il mesure l'inflation réellement supportée par les communes en appliquant à chaque poste de leurs dépenses l'indice de prix correspondant⁽³⁾ (par exemple index BT01 et TPO1 pour les dépenses d'équipement).

Une première estimation de cet indice sur le 1^{er} semestre 2022 fait apparaître une évolution de 4,8 % sur 4 trimestres glissants (moyenne des quatre derniers trimestres rapportés aux quatre trimestres précédents). En parallèle, **l'indice de prix à la consommation hors tabac (IPCHT)**, traditionnellement utilisé pour mesurer l'inflation supportée par les ménages, **a progressé de 3,4 % sur la même période**. Compte tenu de la structure et de la particularité de leurs dépenses, les communes, et par extension, les collectivités locales, font donc face à une évolution des prix plus importante que celle observée pour les ménages (+ 1,4 point).

À cette progression devront être ajoutés les effets de l'évolution de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, considéré dans la construction de l'indice comme un indice de prix appliqué aux dépenses de personnel. La hausse de 4,8 % observée en mi-année devrait donc encore s'accroître sur l'ensemble de l'exercice 2022.

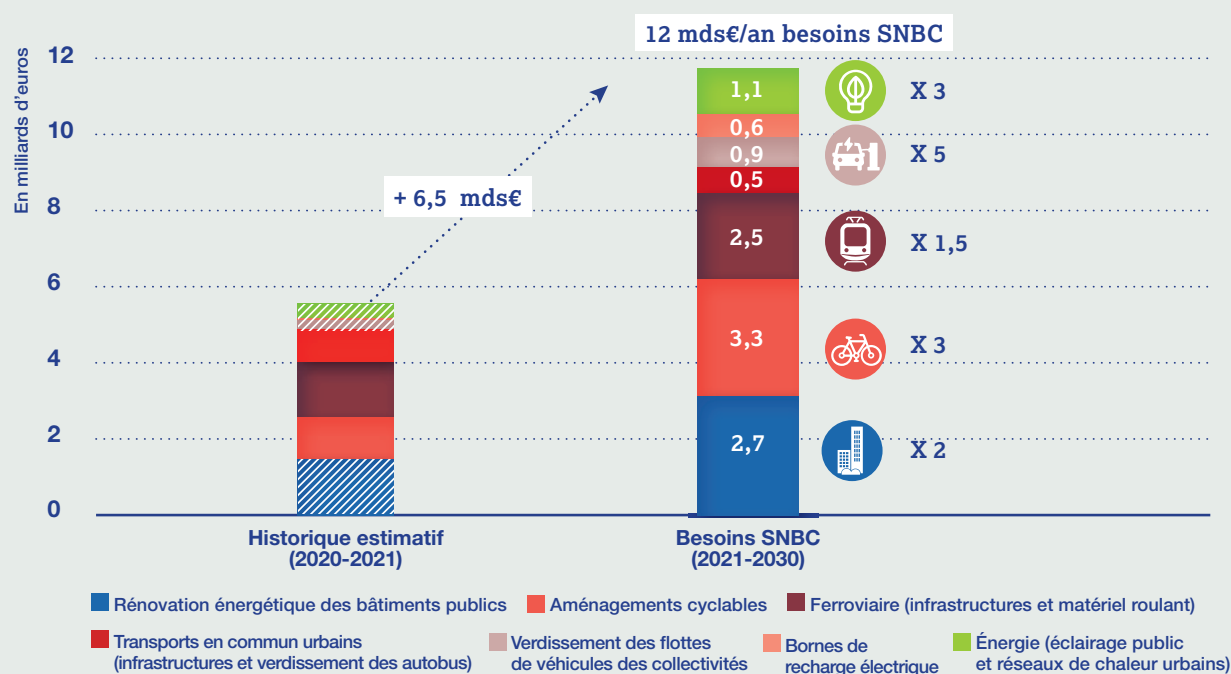
¹ www.labanquepostale.com/newsroom-publications/etudes/etudes-finances-locales/acces-territoires.html

² Les dépenses prises en compte dans cette analyse correspondent aux comptes de fonctionnement « combustibles », « carburants », « chauffage urbain », « électricité – énergie ».

³ Retrouvez les derniers numéros du « panier du maire »

www.labanquepostale.com/newsroom-publications/etudes/etudes-finances-locales/communes-bloc-communal.html

FIGURE 1 : INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE CLIMAT : HISTORIQUE ET BESOINS SNBC (PAR AN POUR LA PERIODE 2021-2030)



N.B : les hachures sur les investissements historiques signifient qu'ils sont très estimatifs pour ce secteur.

Note 1 : les investissements historiques correspondent aux investissements des collectivités estimés en 2020 et pour quelques secteurs, lorsque les données 2021 étaient disponibles, à la moyenne entre les investissements 2020 et 2021.

Note 2 : les investissements historiques sont rapportés en euros courants, tandis que les besoins sont exprimés en euros constants pour des prix observés au cours des années récentes (2015-2019). Dans certains secteurs, la projection comprend des évolutions de prix, par exemple sous l'effet d'économies d'échelle ou de gains d'apprentissage.

@I4CE_

FIGURE 4 : STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

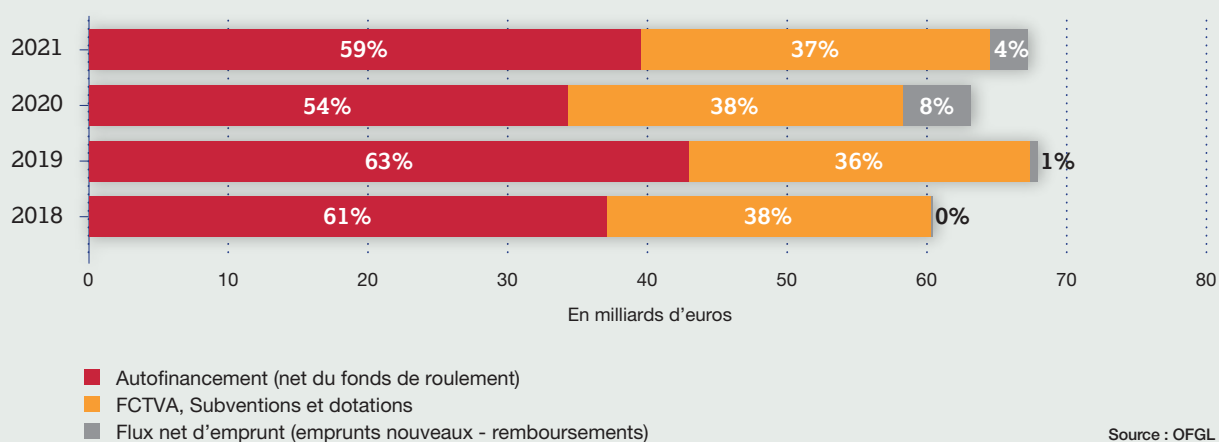


FIGURE 9 : LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

